

COMMUNIQUÉ

NON À LA VACCINATION OBLIGATOIRE !

Un rapide rappel de l'histoire : Le 1^{er} mars 2021, le Pays passe à la phase 2 de la vaccination et ouvre la vaccination notamment aux personnels de l'éducation. La DGEE réagit tardivement le 10 mars par l'envoi de sa note de service relative à la conduite à tenir pour la vaccination des personnels de l'éducation. Les candidats à la vaccination devaient s'inscrire sur une liste dans les établissements scolaires et patienter. Le 15 mars 2021, le Pays accélère sa stratégie vaccinale et passe directement à la phase 4, avec « l'ouverture » de la vaccination à toute la population de 18 ans et plus.

Les personnels de l'éducation portés volontaires sont eux restés dans l'attente d'un retour de la DGEE quant à leur date de vaccination. Renversement de situation le 7 avril 2021, puisque la Ministre de l'Education revient sur ses directives et invite finalement les personnels à se rendre dans les centres de vaccination ouverts depuis 3 semaines. Plus d'un mois d'attente pour rien pour ces personnels volontaires négligés par leur direction générale et son ministère qui ont systématiquement manqué d'anticipation et de réactivité depuis la phase 1, jusqu'à la phase 4.

Dès le début de cette crise nous avons demandé au Ministère à la DGEE de subvenir aux différents besoins en produits et équipements de protection individuelle avec une adaptation de l'organisation du travail et des moyens en personnels. Dans le même esprit, dès que les vaccins furent homologués par les autorités scientifiques compétentes, Force Ouvrière a plaidé et revendiqué pour que ceux-ci soient rendus disponibles le plus largement et le plus rapidement possible.

Tous les personnels qui le souhaitent doivent pouvoir accéder aisément à la vaccination, mais nous restons fortement attachés aux libertés individuelles et à la liberté d'avoir des soins consentis et éclairés comme le veulent la déontologie et la loi. Les états d'urgences ne peuvent pas être galvaudés, continus et tout justifier.

La FNEC FP FO Polynésie conteste par conséquent la loi d'obligation vaccinale du Pays.

Nous refusons le piège de la division entre « vaccinés » et « non vaccinés », ainsi que la « chasse aux sorcières » qui s'instaure au fil des discours des uns et des autres.

La FNEC FP FO Polynésie demande que le Pays prenne toutes ses responsabilités et s'engage à reconnaître tous les accidents vaccinaux, d'aujourd'hui et de demain, comme maladie professionnelle ou imputable au service, si besoin en était.

La FNEC FP FO Polynésie, avec d'autres organisations syndicales, usera de toutes les voies de recours pour atteindre l'abrogation de cette loi de Pays.

Pour la FNEC FP FO Polynésie
Maheanu ROUTHIER
Secrétaire Général

